

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1032

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.